## BE-A0523\_723714\_806996\_FRE

# Inventaire des archives de la communauté de Baugnée, 1529-1795



Het Rijksarchief in België Archives de l'État en Belgique Das Staatsarchiv in Belgien State Archives in Belgium

Description du fonds d'archives:	3
Consultation et utilisation	
Conditions d'accès	4
Conditions de reproduction	4
Histoire du producteur et des archives	5
Producteur d'archives	5
Nom	5
Historique	5
Compétences et activités	5
Archives	6
Contenu et structure	7
Sélections et éliminations	7
Description des séries et des éléments	9
Communauté de Baugnée	9

### Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives: Communauté Baugnée

Période: 1529 - 1795

Numéro du bloc d'archives: BE-A0523.8385

#### Etendue:

Dernià re cote d'inventaire: 2.00
Etendue inventorià e: 0.06 m

Dépôt d'archives: Archives de l'Etat à Liège

#### Consultation et utilisation

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont communicables, sauf s'ils sont en mauvais état.

#### **CONDITIONS DE REPRODUCTION**

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs <sup>1</sup>et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

MOM

Communauté de Baugnée.

#### **HISTORIQUE**

Le territoire de Tavier se partage en plusieurs seigneuries : Tavier, Baugnée et La Chapelle qui faisaient partie du duché de Limbourg et Xhos, qui était pays de Liège.

Chacune possédait sa cour de justice. La seigneurie de Tavier appartient au XVe siècle à la famille d'Anthisnes, puis, dès le XVIIe siècle, au baron de Wal et relève de la cour féodale du Limbourg. Le baron de Baugnée possédait la terre du même nom qui passa ensuite, par héritage, au XVIIIe siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, à la famille de la Biche. La seigneurie de La Chapelle appartint dès le XVe siècle et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime aux Berlaymont et relevait de la cour féodale de Limbourg. Quant au comte de Méan, il fut le dernier seigneur de Xhos. Cette seigneurie avait appartenu au XVIe siècle aux Brialmont, puis aux de Glimes. La Chapelle. Xhos dépendait du ban d'Ouffet. Le chapitre de Saint-Martin à Liège y possédait une cour de justice. Le 11 novembre 1738 le prince évêque détache Xhos du ban d'Ouffet et engagea la seigneurie <sup>2</sup>.

#### COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

La communauté regroupe l'ensemble des habitants de la seigneurie <sup>3</sup>. " À ce titre, leur intervention est requise dans diverses matières : tâches de police (règlements, surveillance, poursuite, perception des amendes), établissement et perception des impôts, gestion financière, organisation du système d'exploitation rurale (biens communaux, bois, rotation des cultures), réquisitions militaires, milice, tenue des plaids généraux, etc. ". Dans l'exercice de ces attributions, les échevins se font assister d'auxiliaires : sergents (assistants de police et de justice), messiers (gardes champêtres), forestiers, inspecteurs des denrées alimentaires et des poids et mesures, percepteurs d'impôts et de redevances (collecteurs) et, éventuellement, " mambours " des pauvres et de l'église. Les affaires de la communauté sont gérées lors des

B. DUMONT, Guide des fonds et collections des Archives de l'État à Liège, t. III, Bruxelles, 2012 (Archives générales du Royaume. Guides 79), p. 221.

<sup>3</sup> La plupart des communautés villageoises se sont formées au sein du cadre seigneurial. Toutefois, un intérêt commun ou une obligation commune à un ensemble d'habitants d'une même localité peut donner naissance à une communauté, comme par exemple, la construction d'une chapelle dans un hameau, l'exploitation en propre de biens communaux.

plaids généraux ou des assemblées des manants.

Non élus puisque nommés par le seigneur, mais cooptés par leurs pairs, les échevins, en de nombreux endroits, seront rapidement contestés dans leur gestion des affaires villageoises. Aussi les habitants obtiennent-ils le droit de flanquer les échevins de représentants élus par eux et chargés de surveiller leur gestion financière. Ces personnages, appelés en général "bourgmestres ", prennent de plus en plus d'importance et deviennent rapidement les véritables chefs de la communauté. Ils assurent la direction de toutes les affaires villageoises au sein d'un organe baptisé " régence " dont, selon des modalités variables d'une communauté à l'autre, les échevins sont complètement ou partiellement exclus 4.

#### **ARCHIVES**

Les archives de la communauté de Baugnée ont été conservées aux Archives de l'État à Huy de 1965 à 2007. L'article n°2 a été versé par la commune de Tavier aux Archives de l'État à Liège le 9 mars 1964.

Contenu et structure

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé.

## Description des séries et des éléments

COMMUNAUTÉ DE BAUGNÉE
 Procédures, communauté, contributions. 1529-1787.

1 Rapports des biens pour l'établissement de la taille. 1757.

1 volume

Comptes rendus à la communauté de Baugnée. 1793-1795. 1 chemise